

Demande d'extrait (dit certificat ou attestation) de baptême

Motif : en vue d'être parrain ou marraine de baptême ou de confirmation
(pour être témoin de mariage, non exigé par le Droit Canon)

➔ pour l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les P.-O., voir le renvoi *

en vue d'une inscription scolaire

en vue de la première communion

en vue de recevoir le sacrement de confirmation

autre (préciser) : _____

Pour toute copie d'« acte de Baptême pour mariage »,
c'est au prêtre, diacre, notariat ou secrétariat de votre paroisse à faire la demande !

NOM (de naissance pour une épouse) :

Prénoms :

Né(e) le :

A :

Baptisé(e) le (indiquez au moins votre âge approximatif au moment du baptême) :

A (précisez le nom de l'église pour Carcassonne et Narbonne) :

Nom et prénom du père :

Nom de naissance et prénom de la mère :

N° de téléphone (important) :

Adresse électronique :

➔ Pour recevoir l'extrait/l'attestation/le « certificat » de baptême, joindre à ce formulaire rempli une enveloppe timbrée portant le prénom, le nom et l'adresse de la personne concernée, y ajouter une photocopie de la carte d'identité, et l'envoyer à la Chancellerie du diocèse où vous avez été baptisé(e).

* Tout en affirmant qu'il faut être baptisé pour être parrain ou marraine d'un baptême ou d'une confirmation, une Ordonnance du 20/01/2026, de tous les évêques de l'Aude, Hérault, Gard, Lozère et Pyrénées-Orientales, précise qu'il n'y a plus lieu, pour ces diocèses (départements), de fournir un document (certificat, attestation, extrait de Baptême. > Confiance à la parole de qui se dit ou est dit(e) baptisé(e).
Si nécessaire nous demander le texte de l'ordonnance par mail.

Pour tout renseignement : adresse chancellerie de l'évêché de Carcassonne & Narbonne :

Chancellerie – Evêché / 89, rue Jean Bringer / CS 501003 / CARCASSONNE cedex 9

mail : chancellerie@aude.catholique.fr * Tel évêché : 04 68 47 05 31